

Convocation : 29/08/2011

Affichage : 12/09/2011

Présents : Mesdames, Coulon Rosaline, Oudet Samira, Bourgeois Danielle, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, et **Messieurs**, Durant Grégoire, Christophe Ferrand, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen, Darcq Florian, Gounand Alain

Secrétaire de séance : M. Florian Darcq

Après lecture du compte rendu de la dernière séance et approbation de celui-ci, l'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- Participation de la commune au Foyer Logement
- Conseil pour les droits et devoirs des familles
 - Achat de terrain au lieu dit « La Source »
 - Avenant à la convention avec la Poste
 - Règlement columbarium
 - Décision budgétaire modificative

VOIRIES

- Effacement des réseaux traverse des Minerais
- Rénovation de l'éclairage public – Première tranche

ENVIRONNEMENT

- Convention avec l'association Etang du Patouillet
 - Convention ONF pour accès chevaux

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Participation de la commune au Foyer logement

La Présidente et la Vice-Présidente du SIVU étaient présentes afin d'exposer au conseil municipal la participation de 5 €/habitant demandée à la commune de Dampierre.

Après délibération, le Maire propose au Conseil municipal de réunir les membres du SIVU afin d'étudier les possibilités de poursuites judiciaires suite à la mauvaise gestion supposée.

Le Conseil municipal souhaite attendre les informations complémentaires sur les statuts et suspend donc la participation financière au foyer logement.

Conseils pour les droits et devoirs des familles

Sur proposition du maire et après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas créer un conseil pour les droits et devoirs des familles.

Achat de terrain au lieu dit « La Source »

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'acquérir les parcelles cadastrées section ZD n° 148 et 117 d'une contenance totale de 31 a49 ca à Monsieur FLORIN pour un montant de 6 500 €

Avenant à la convention avec La Poste

Le Maire informe le conseil municipal d'un avenant à la convention relative à l'organisation de l'agence postale de Dampierre avec la Poste. Celui-ci précise le montant versé par la poste à hauteur de 905 €/ mois qui ne dépend plus des horaires d'ouverture laissés à l'appréciation de la commune en fonction de la fréquentation réelle. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'avenant et autorise le Maire à le signer.

Règlement columbarium

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le règlement du columbarium proposé par Madame PAILLARD.

Décision budgétaire modificative

Sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents les modifications budgétaires suivantes :

Budget commune

- Cpte 2315-15	+ 12 000 €
- Cpte 2116-14	+ 1 000 €
- Cpte 2315-20	- 15 000 €
- Cpte 2315-22	+ 25 000 €
- Cpte 2315-24	- 8 000 €
- Cpte 21534-25	- 10 000 €
- Cpte 21731-13	- 5 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise AXIMUM pour un montant de 13 500 €TTC concernant la pose d'une glissière de sécurité en bois le long de la route des Minerais en remplacement de la barrière détériorée.

VOIRIES

Effacement des réseaux traverse des Minerais

Sur proposition de Monsieur LIARD, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le devis du SIDEC concernant l'effacement des réseaux dans la traversée des Minerais pour un montant total de 97 411.94 €, avec une participation de la commune de 19 238,86 €

Les travaux sont programmés cet automne.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Rénovation de l'éclairage public – Première tranche

Sur proposition de Monsieur LIARD, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le devis du SIDEC concernant la première tranche de rénovation de l'éclairage public pour un montant total de 16 699.17 €, avec une participation de la commune de 8 349.59 €

Les travaux sont programmés cet automne.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention

ENVIRONNEMENT

Convention avec l'association Etang du Patouillet

Faute d'accord formel de la part de l'association du Patouillet, le conseil municipal n'est pas en mesure de délibérer sur cette convention. Le Maire informe le conseil municipal que le Président a démissionné de son poste récemment.

Sur proposition du maire, le conseil accepte à l'unanimité des présents, la convention entre l'ONF, les écuries d'ANFER et l'élevage de CAHUZAC pour que ceux-ci accèdent dans la forêt lors de leur balade à cheval sur des circuits bien définis.

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de dossier s'élevant à 90 € HT et autorise le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire informe le conseil municipal qu'il dispose de la réponse des domaines pour le terrain de Monsieur FALCONNET ; ils estiment la parcelle à 5 000€
2. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur BRUN Marc qui remerciait la commune pour les travaux d'aménagement de la source.
3. Le Maire informe le conseil municipal que la croix rouge propose une action de sensibilisation sur la commune aux gestes de premier secours et sur le fonctionnement d'un défibrillateur.
Cette action pourrait être intéressante lors de la fête du village pour toucher le maximum de personnes.
4. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré l'association la Carotte qui souhaite présenter un spectacle sur la commune en 2012 dans le cadre du Coup de projecteur sur le territoire de Jura Nord.
5. Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 30 septembre 2011 à 20 h 30 à la salle polyvalente concernant le PLU. L'information de la population s'effectuera par boitage 2 semaines avant, par article de presse et sur site internet.
6. Le Maire demande au Conseil municipal les personnes intéressées pour participer au congrès des maires qui se déroulera du 22 au 24 novembre 2011. Après débat, le conseil décide de prendre en charge l'inscription au congrès ainsi que les frais de transports pour les conseillers ne bénéficiant pas d'indemnité et qui souhaitent y participer.
7. Monsieur GOUNAND informe le conseil municipal qu'une vente de bois aura lieu le 29 septembre à CHAMPVANS. Après délibération, le conseil municipal décide de mettre en vente avec un prix de retrait minimum fixé à 40 €/m³.
8. Monsieur MARTIN demande au conseil municipal si le parking du city stade peut être mis à disposition pour le vide grenier du 11 septembre prochain ainsi que 20 barrières. Le conseil accepte.
9. Madame PAILLARD informe le conseil municipal que les hottes aspirantes de la salle polyvalente ne fonctionnent plus. Elle dispose d'un devis effectué par l'entreprise JFB de Dampierre pour un montant de 1 310.49 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité des présents.
10. Madame BOURGEOIS signale au conseil municipal que le stationnement dans les deux sens Rue du Grand Verger est parfois dangereux. La commission voirie sera saisie pour examiner des solutions concrètes.
11. Monsieur LONGIN informe le Conseil municipal de son rendez-vous avec GROUPAMA et l'entreprise VUILLEMIN concernant les marches de la salle polyvalente. Un protocole d'accord a été signé entre le maire et l'entreprise pour la réfection des marches tel que souhaité initialement.

12. Monsieur LIARD informe le Conseil municipal de la consultation effectuée concernant l'aménagement de trottoirs rue de la Loutre et Millénaire et Chemin de la Plaine sur la commune pour un montant de 30 000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager ces travaux dès cette année.
13. Monsieur LIARD propose au conseil municipal d'acheter 10 sur plateau rond s'adaptant aux tables de la salle polyvalente qui pourraient être loués avec la salle. Le conseil municipal valide cette démarche et attend les devis.
14. Monsieur FERRAND propose au Conseil municipal de créer une commission pour recevoir les candidats sélectionnés pour le remplacement d'un agent. Messieurs DARCO, LONGIN, GOUNAND et le Maire de DAMPIERRE feront partis de cette commission.
Il est proposé également d'inviter un maire d'une autre commune pour participer au jury.
15. Suite à la demande de Madame PILLOT Annie, souhaitant arrêter sa mise à disposition à Jura Nord le conseil municipal accepte de diminuer son temps de travail à compter du 5 septembre 2011, elle effectuera donc 13 h hebdomadaire. Cette décision engendre donc la modification de son planning.
Par ailleurs, Madame MILON Fanny effectuera 10 h de plus pendant les vacances scolaires d'été.
16. Suite à la réunion avec l'entreprise SEPAC souhaitant implanter un projet sur la commune, la visite d'une installation similaire aura lieu le samedi 10 septembre à Bologne (Haute Marne), par certains membres du conseil afin de mieux cerner les enjeux du projet.

La séance est levée à 00h15

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LIARD Philippe	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	

